

S'initier à l'autoconstruction en maraichage : travail du métal



Public visé : Maraichers/maraichères, chef(fe)s d'exploitation, chef(fe)s de culture, conjoint(e)s collaborateurs, salarié(e)s d'exploitations, cotisant(e)s solidaires, aide familial, personnes en démarche d'installation ou jeunes installé(e)s.

Les connaissances en auto-construction de matériel sont essentielles en agriculture. Elles permettent de pouvoir gagner en autonomie sur l'entretien, la réparation du matériel agricole, ou encore de concevoir et d'adapter des outils répondant à ses propres besoins.

Cette formation est une initiation au travail du métal (d'autres formations de perfectionnement pourront être mises en place par la suite). Elle permettra aux stagiaires de s'initier aux techniques de travail du métal, en particulier de soudure, de découpe, et de perçage. Lors de cette formation, les stagiaires pourront travailler sur la construction d'équipements d'ateliers, de petits outillages, ou encore effectuer des réparations ou de petites modifications de matériel.

OBJECTIFS

- S'initier au travail le métal (organisation, découpe, perçage, soudure, assemblage, réglementation...)
- A terme : gagner en autonomie, faire des économie en matériel, adapter son matériel à ses besoins

PROGRAMME

- Organiser un chantier d'autoconstruction : les règles de sécurité sur un chantier, réglementation applicable à l'auto-construction, organisation d'un atelier, connaissances des machines, fournisseurs et approvisionnement, nettoyage et rangement d'un atelier.
 - Apports sur le montage, l'assemblage et le réglage de l'outil, l'entretien et le stockage du matériel électroportatif.
 - Auto-construire, s'approprier les techniques de découpe, perçage, soudure : lecture de plan et de son arborescence, apprentissage et pratique de la meuleuse, de la tronçonneuse à métaux, de la perceuse simple, de la perceuse à colonne et de la soudure à l'arc.
 - Travaux pratiques selon les projets/objectifs des stagiaires
- Adaptation du contenu en lien avec les besoins des stagiaires, dans la mesure du possible

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports structurés par des supports visuels et étude de cas concrets
- Questions/réponses
- Echanges entre participants
- Bilan de formation

INTERVENANT(E)S

Dominique TRAULE,
Référent technique formateur à L'Atelier Paysan

Anne-Sophie FERRE
Conseillère en maraichage à la Chambre d'Agriculture du Var

- **Nombre de jours**
3 jours
- **Dates**
17, 18 et 19
Décembre 2018
- **Lieu**
Secteur VAR
- **Tarif**
Contributeurs VIVEA (Agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires) :
84,00 €
- Autre public :
525,00 €



Contact :

Chambre d'Agriculture
du Var

Cécile LEMOINE

☎ 04 94 99 74 03

de 9 h 00 à 12 h 00

📧 [formation@
var.chambagri.fr](mailto:formation@var.chambagri.fr)

Une attestation vous sera délivrée à l'issue de la formation



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)
N° Organisme de formation : 93 83 P000 283

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'Agriculture du Var – Service Formation Installation

70, avenue Président Wilson 83550 VIDAUBAN

Tél. : 04 94 99 74 03 Fax : 04 94 99 73 99

Mél : formation@var.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

Chef d'exploitation

Conjoint collaborateur

Aide-familial

Cotisant solidaire

Candidat à l'installation**

Salarié d'exploitation ou d'entreprise

Autre :

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Adapter son outil en maraichage, apport de l'auto-construction**

Dates de la formation : **Les 17, 18 et 19 décembre 2018**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **3 jours (21 heures)**

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Var de :

84,00 € net de taxe Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

525,00 € net de taxe Salarié

525,00 € net de taxe Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance de la fiche descriptive de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) disponible auprès du conseiller formation ou sur notre site www.chambre-agriculture83.fr, rubrique se former.

Fait à....., le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture du Var

Le Chef du Service Formation

Le double de ce document vous sera remis signé. La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales jointes.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation

